



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1-26/09/2024
Commune de **BAYET** Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 9 - votants : 9 + 5 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 26 septembre à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.
Date de convocation : 19 septembre 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier,
LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel, BORDE
Sandrine, MASSON Joffrey

Etaient excusés : BIDET Grégory, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LARONDE Véronique,
MAY Nathalie, MARION Laurent

Pouvoirs : Serge DEBOURGES à Bruno LAMOUCHE
Nadia HADJI à Philippe BUSSERON
Véronique LARONDE à Marie-Noëlle MENAT
Nathalie MAY à Angélique DUBOCAGE
Laurent MARION à Christophe LACOMBE

Marie-Noëlle MENAT est élue secrétaire de séance

Délibération n° 1-26/09/2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent remplissant les conditions pour changer de grade, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- 1 poste d'Educatrice de Jeunes Enfants de Classe exceptionnelle à temps complet
- Cette proposition correspond aux lignes directrices de gestion validées par arrêté du maire du 3 juin 2021.

Le poste laissé libre par cette nomination sera automatiquement supprimé.

Le tableau des effectifs est mis à jour et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 27 septembre 2024
Le Maire,